

INSCRIPTION passages accompagnés (en groupe) (est considéré comme garantie financière)

Les services assurent un encadrement, et non un soutien individuel ou socio-pédagogique. La demande doit être reçue par le prestataire de services au moins une semaine avant l'événement. Une confirmation d'inscription sera envoyée dans les 2 jours.

Service/Autorité :

Nom: Institution:

Adresse: Tel.:

Mail :

Adresse de facturation (si elle est différente) :

Inscription pour passages accompagnées (max. CHF 80.- par passage)

Dates pour les passages accompagnés selon un plan distinct, mais en règle générale :

- les 2e et 4e mercredis du mois entre 13 et 14 heures et entre 17 et 18 heures
- 1er et 3ème vendredi du mois entre 17h00 et 18h00
- 3ème samedi du mois entre 9h00 et 10h00 et entre 17h00 et 18h00
- 1er et 3ème dimanche du mois entre 17h00 et 18h00

Date: Passage à: heure Retour à: heure

Date: Passage à: heure Retour à: heure

Date: Passage à: heure Retour à: heure

Date: Passage à: heure Retour à: heure

Date: Passage à: heure Retour à: heure

Date: Passage à: heure Retour à: heure

Enregistrement de série:

Jour de la semaine: Passage à: heure Retour à: heure

Première date: Dernière date:

Commentaires, dispositions particulières (par exemple, différentes heures d'arrivée des parents)

.....

.....

.....

Parents:	Mère	Père
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Tel. / Mobile		

Enfants:	vivant chez la Mère	vivant chez le Père
Nom / Prénom		
Date de naissance		
Nom / Prénom		
Date de naissance		

- Les parents vivent actuellement:**
- séparés judiciairement séparés
- divorcés non marié
- Qui a la garde parentale ?** la mère le père
- Qui a l'autorité parentale ?** la mère le père
- autre :

Des mesures de protection des enfants sont-elles en place ? (surveillance parentale, tutelle, assistance)

- non oui, quels?
-

Comment les passages accompagnés sont-ils réglementés ?

- Passages accompagnés sur une base volontaire?
- Passages accompagnés ordonnés - par qui ? Décision de ?
-
-
-

Les parents sont-ils en consultation concernant le problème du droit de visite ?

non oui, où? précédemment, où?

.....
Quels sont les problèmes liés au droit de visite / passages ?

.....
L'enfant a-t-il besoin d'une attention particulière (allergies, médicaments, régime alimentaire, etc.) ?

.....
.....
.....

Date:

**Cachet et signature
de l'autorité/du service :**

.....

.....

Veillez envoyer les inscriptions à:

Kinderhaus Stern im Ried / Home d'enfants Étoile du Ried
Paul Robert Weg 16 / Chemin Paul Robert 16
2502 Biel - Bienne
Tel. 032 344 19 20
info@kinderhaussternimried.ch